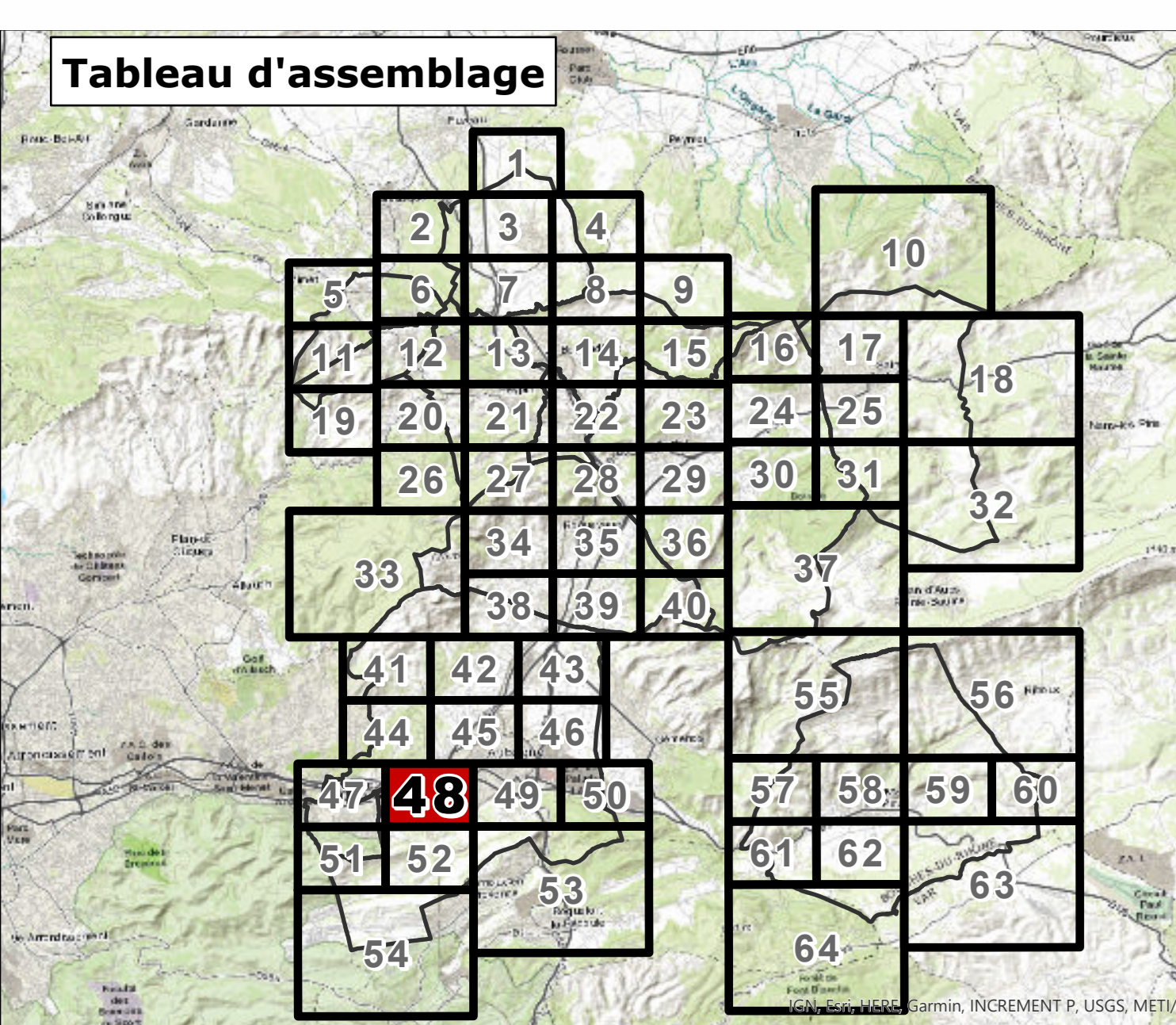
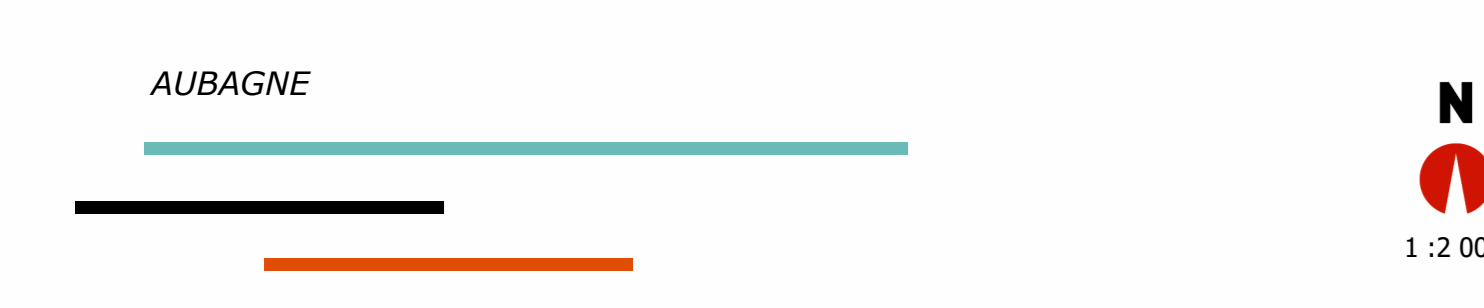


Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
48

PLU approuvé par DCM le 29 juin 2023



Urbanisme

URBANISME

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Pour les communes d'Aubagne, de La Penne-sur-Huveaune, de La Roque-d'Étouvenon, de Roquefort-la-Bédoule, de Saint-Zacharie et de La Penne-sur-Huveaune

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLU

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÈMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Penne-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Alta table - Prescription simple
- Alta table - Prescription renforcée
- Alta fort - Zone inconstructible

Pour les communes de la Bouffardise, Peyret et Saint-Zacharie

- Portes à Connaissance - PAC Houvaune

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modélisé
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ARS
- Périmètre de protection rapprochée - source ARS
- Périmètre de protection immédiate - source intercommunale
- Périmètre de protection rapprochée - source intercommunale

Fond de Plan

- Panneaux
- Élément de repère
- Bât dur
- Panneau ou Plan d'eau
- Bât léger
- Crochets

